Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_130-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-130

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E - – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_130-DE

***Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe*
***Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM*
***Vu** l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales*
***Vu** les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)*
***Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2020-062 du 29 juin 2020 actant de l'adhésion de la Communauté de Communes de Brocéliande à la CEBR*

Monsieur le conseiller communautaire délégué à la CEBR rappelle à l'assemblée que Brocéliande Communauté, au titre des compétences obligatoires, exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence « Eau ». Par conséquent et par application du mécanisme de représentation-substitution, la commune de Bréal-sous-Montfort a été automatiquement remplacée par Brocéliande Communauté pour siéger au sein du Syndicat « Collectivité Eau du Bassin Rennais » (CEBR) depuis le 1er janvier 2020.

Le rapport annuel d'activité et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable (RPQS) regroupe les données liées à la protection de la ressource, à la production d'eau potable et à sa distribution au sein des 56 communes du Bassin Rennais. Ce document a pour objectif de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées par la CEBR durant l'année 2024, des performances de services et des investissements en cours et à venir.

Conformément à l'article D.2224-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur ces rapports.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'APPROUVER le rapport d'activité et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais de l'exercice 2024

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ